

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
22 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION  
16 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE  
25 novembre 2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 22

PROCURATION(S) 10

VOTANTS 32

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **vingt-deux novembre** de l'an deux mille vingt cinq à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. JAMET, COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOU, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSSENT.

Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM GODEFROY, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes DORDAIN, LOUBASSOU, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

**Était absent** : M. THIERY.

**Avaient donné pouvoir** : M. GODEFROY à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme BENAMARA, M. SABIRI à M. GHOU, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à Mme DUVALLET, Mme TERNISIEN à M. LEGO, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. AVOLLÉ.

Mme Catherine DUVALLET

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### **Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, JEZ, JÉGU, ZAPPIA, FORTUNA, BOUGEARD.

### Délibération N°08

### FONCIER - QUARTIER DU MAIL – CONSTRUCTION DE 145 LOGEMENTS – 3F NORMANVIE – ÉCHANGE DE TERRAINS

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

3F Normanvie a racheté en 2018 à Eure Habitat l'ancien quartier du Mail qui été composé de 186 logements et de 170 garages couverts. Les travaux de démolition se sont achevés en 2023 et un concours d'architecture a été lancé pour la construction de maisons en accession et de nouveaux appartements en location.

Un groupement composé du cabinet Studios Architecture (qui a déjà construit le centre technique municipal et le nouveau complexe sportif Léo Lagrange), de l'architecte Marie LEGUILLON et l'entreprise de construction Eiffage vient d'être sélectionné. Il propose la construction de 145 logements attractifs et très économes en énergie (seuil 2028 de la réglementation thermique). Le nouveau quartier sera traversé par un large mail piéton qui reliera à terme le jardin des animaux Fantastiques à l'Eure en passant le long de la ferme pédagogique.

Afin de permettre ce projet, il est nécessaire de conclure un échange avec le bailleur des petits morceaux d'accotements. 3F cédera à la ville un petit terrain de 3m², parcelle cadastrée BZ56, situé à l'entrée sud de la voie

Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20251122-D-25-11-08-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025

Fantastique. La ville cédera deux petites emprises enherbées situées entre la voie Fantastique et la Promenade des Tilleuls d'une surface totale de 263 m<sup>2</sup> (voir plan ci-annexé). Ces espaces étant dans le domaine public mais sans assurer de fonction de desserte, ils peuvent être déclassés et désaffectés par simple délibération conformément aux dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière. Cet échange de terrain se fera à l'euro symbolique.

Pour mémoire, à l'issue des travaux de construction du nouveau quartier, les espaces non clôturés du projet seront versés au domaine public commune.

**Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** la désaffectation de l'espace vert de 263 m<sup>2</sup> situé entre la voie fantastique et la Promenade des Tilleuls (voir plan ci-annexé) ;
- **PRONONCE** le déclassement de l'espace vert de 263 m<sup>2</sup> situé entre la voie fantastique et la Promenade des Tilleuls (voir plan ci-annexé) ;
- **D'AUTORISE** l'échange de terrain des deux parcelles créées d'une surface totale de 263 m<sup>2</sup> contre la parcelle BZ 56, chaque lot échangé étant valorisé à l'euro symbolique, entre 3F Normandie et la ville, conformément aux indications mentionnées ci-dessus ;
- **D'AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange et tous documents nécessaires en vue de réaliser cet acte d'échange.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Marc-Antoine JAMET**



Accusé de réception en préfecture  
027-212707012-20251122-D-25-11-08-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025